



Professions et catégories socio-professionnelles – Codes à reporter en page 2, représentants légaux »

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »			
Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Élèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

Calendrier des dépôts de dossier d'inscription :

CLASSE	DATE	HEURE
Seconde Métiers de l'alimentation	27/06/2024	8h-12h
1 ^{ère} année de CAP Coiffure		13h-17h
Seconde Beauté et Bien-être	28/06/2024	8h-12h
Seconde ASSP		13h-17h

- Les listes des manuels scolaires et des équipements professionnels seront remises le jour du dépôt du dossier d'inscription.

Annexe

Informations diverses

Païement en ligne TURBOSELF (REPAS) Guide d'utilisation :

1) Création d'un compte

Téléchargez l'application « MyTurboself » sur votre smartphone via Play store ou Apple Store ou saisissez le lien suivant sur le PC :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1510>

Sélectionnez « créer un compte », remplissez les champs demandés (**Le nom et prénom** du titulaire doit correspondre exactement au nom et prénom inscrit sur le badge restauration). Cliquez sur « envoyer ». Vous serez redirigé sur la page d'accueil avec le message suivant : « *Merci pour votre demande d'ouverture de compte. Nous vous communiquerons, dans un délai de 48H, vos identifiants par Email* » ou « *Inscription en cours – votre demande d'inscription a été prise en compte, vous recevrez un e-mail lorsque votre compte sera validé* »

2) Réception des identifiants

Dès réception de vos identifiants sur l'e-mail donné lors de la création de votre compte, votre compte sera actif et vous pourrez créditer votre badge.

3) Paiement des repas

Ouvrir l'application « MyTurboself ». **Se connecter** au besoin en saisissant votre adresse mail et votre mot de passe donnés lors de la création du compte. Sélectionnez l'onglet « **Mes comptes** », mettre le nombre de repas voulu entre 10 et 100, cliquez sur « **payez** » ou « **procéder au paiement** », saisissez vos données de carte bancaire et votre compte est crédité.

4) Informations diverses

Si vous avez perdu votre mot de passe, vous avez la possibilité de faire « **identifiant/mot de passe oublié ?** » depuis la page d'accueil du site. Le mail avec le nouveau mot de passe vous sera directement envoyé. Attention ! ce mail peut arriver dans les courriers indésirables. Concernant les élèves internes, il faut attendre qu'une créance et un avis détaillé soit validé par le service gestion pour pouvoir créditer votre compte.

TROUSSEAU POUR LES ELEVES INTERNES

Chaque élève devra arriver au lycée avec : 1 drap housse pour un lit une place, sa couette et sa housse de couette, un oreiller et sa taie.

Il devra également avoir des vêtements pour la semaine et des affaires de toilettes.

QUEL PLAN POUR QUI ?

	Aménagements	Qui solliciter ?	Pour qui ?
PAI (Projet d'accueil individualisé)	Aménagements de scolarité Traitement médical Protocole d'urgence	Le médecin scolaire ou le chef d'établissement	Pathologies chroniques, intolérance alimentaires, allergies
PPS (Projet personnalisé de scolarisation)	Orientation ou accompagnement Aménagements et adaptations pédagogiques Aide humaine Attribution de matériels pédagogiques adaptés	La famille saisit la MDPH avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent	Situation de handicap
PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative)	Pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées	Le chef d'établissement Proposition du conseil de classe	Maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences
PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)	Aménagements et adaptations pédagogiques	Demande de la famille Proposition du conseil de classe	Troubles de l'apprentissage

Pour plus d'informations :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extrait_QPPQ_376117_378410.pdf